



**COMITE D'ILE DE FRANCE DE LA F.F.C.
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Samedi 1^{er} décembre 2018
à Clamart (92)**

Sous la présidence de M. Jean-François MAILLET, président du Comité d'Ile de France.

ASSOCIATIONS CONVOQUEES = 178 – ASSOCIATIONS PRESENTES = 56

75 – PARIS :

PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE – US METRO TRANSPORTS

77 – SEINE ET MARNE :

ESC MEAUX – MELUN CYCLISME ORGANISATION – AS CHELLES – JS FERTE GAUCHER – TEAM PELTRAX-CSD – LE MEE SPORTS – CC COULOMMIERS – CC PONTIERRY PRINGY – LAGNY PONTCARRE CYCLISME – BC CHELLES – LES RAYONS DE L'AVENIR

78 – YVELINES :

AS MANTAISE – OFF ROAD CYCLISTE D'EPONE – VOISINS BMX CLUB – ROUE D'OR CONFLANAISE – TEAM CHATOU CYCLISME – EC VELIZY 78 – EC DU HOUDANAIS – US MAULE CYCLISME – US POIGNY RAMBOUILLET – VC MONTIGNY LE BRETONNEUX – EC VERNOUILLET V.T.

91 – ESSONNE :

VC SAVIGNY SUR ORGE – UC LONGJUMELLOISE – CC IGNY PALAISEAU 91 – EC MONTGERON VIGNEUX – VC ETAMPES – AC ORSAY – VTT VAL D'ESSONNE – OC GIF VTT – CO COURCOURONNES CYC. FEMININ

92 – HAUTS-DE-SEINE :

CSM PUTEAUX – MOTARDS DE L'ILE DE FRANCE – ANTONY BERNY CYCLISTE – CSM CLAMART – VC LEVALLOIS

93 – SEINE-SAINT-DENIS :

CM AUBERVILLIERS 93 – B.C. NOISY LE GRAND – ES GERVAIS LILAS – SE PAVILLONNAIS – CS VILLETANEUSE – ES STAINS – BLANC MESNIL SC CARAÏBES

94 – VAL DE MARNE :

TEAM 94 CYCLING – VC VETERANS PARISIENS

95 – VAL D'OISE :

BCVO FRANCONVILLE – US DOMONT CYCLISME – VAL D'OISE D.C. – US EZANVILLE ECOUEN – OLYMPIQUE C.V.O. – A. SOISY ENGHEN LA BARRE – PARISIS A.C.95 – EC GOUSSAINVILLE PUISEUX – TEAM BIKE CYCLISTE ST PRIX

ORDRE DU JOUR

- Point sur la remise en cause des comptes clos le 30 septembre 2017.
- Continuité de l'exploitation :
 - Situation provisoire déficitaires
 - Avancement des négociations avec les fournisseurs de matériels de bureau et informatique (photocopieurs, scanners ...)
 - Avancement du moratoire avec la FFC
 - Avancement des procédures en cours

Début de la séance à 17h30.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président Jean-François MAILLET s'adresse aux représentants des clubs.

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité directeur et Présidents des Comités départementaux,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des clubs,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui à Clamart pour cette Assemblée générale extraordinaire du Comité d'Ile de France. Je remercie la municipalité de son accueil, William BASTIT, président du Comité départemental des Hauts-de-Seine, ainsi que le nouveau président du CSM CLAMART Fabian FREBY, pour la mise à disposition de ce lieu.

Cette réunion a pour but de faire un point exhaustif sur la situation financière du Comité régional à ce jour, et de vous apporter les réponses les plus claires possibles aux questions que vous vous posez sur les actions entreprises depuis dix mois.

Je vous demanderai, dans le courant de cette Assemblée générale, d'approuver deux dispositions :

- La mise en procédure de sauvegarde de notre association ;
- La convention d'apurement de la dette fédérale, qui a été acceptée par le Bureau exécutif de la FFC.

Le moment venu, je reviendrai sur ces deux mesures pour vous en expliquer les tenants et les aboutissants.

Depuis le 20 janvier et l'élection du Bureau directeur actuel, nous avons travaillé sans relâche :

- Pour assurer un fonctionnement normal du Comité d'Ile de France,
- Pour assurer la continuité du cyclisme francilien,
- Pour assurer un bon fonctionnement de la pratique sportive de nos compétiteurs
- Pour vous assurer à vous, clubs et comités départementaux, une structure fiable

Nous avons été contraints de prendre des décisions importantes afin d'assurer la survie du Comité régional. Ces décisions, qui n'ont pas été prises à la légère, ont eu un impact non négligeable sur notre et sur votre activité associative et nous en sommes conscients.

De nombreux déplacements au siège, sur les compétitions, auprès de la Fédération, de la Région et des Comités départementaux, ont été nécessaires pour assurer un suivi régulier de la situation, en collaboration avec les membres du Bureau et du Comité directeur.

Tout ce travail a demandé un investissement humain conséquent, mais nécessaire. Cet engagement que nous connaissons tous, nous membre de clubs, nous tous ici dans cette salle, nous le prenons dans l'intérêt collectif. Nous donnons de notre temps, de notre énergie et délaissions certains moments familiaux au profit de nos associations.

Mais tout cela, vous le savez déjà ; car nous le vivons tous individuellement ; chacun dans nos clubs, dans nos départements et finalement, dans notre région, pour notre Comité.

J'admets que nous avons failli dans la communication que nous vous avons apportée, et beaucoup d'entre vous s'en inquiètent, à juste titre, mais soyez certains qu'aucune mauvaise intention ne se cache derrière tout cela. Nous allons aujourd'hui vous en apporter la preuve.

Le premier sujet que je souhaite aborder avec vous est la décision humainement difficile que nous avons dû prendre, ces derniers jours, au vu de la situation financière de notre Comité, de licencier une de nos salariées, Nicolle RIBOULET. Cette décision n'a pas été prise à la légère ni de gaieté de cœur, mais était rendue absolument nécessaire au vu de la situation laissée par l'ancien Président, afin de sauvegarder l'emploi des trois autres salariés.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de mars dernier, nous vous avons présenté des faits, que nous considérons comme délictueux, qui nous ont amené à déposer une plainte le 22 octobre dernier auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles. Les qualifications juridiques qui ont été mentionnées sont :

- Abus de confiance
- Escroquerie
- Faux et usage de faux
- Présentation de faux bilans

Le préjudice financier et matériel est estimé à 196.000 euros sur les trois dernières années :

- 67.000 euros pour les dépenses engagées non justifiées
- 35.000 euros pour les frais engagés sans production de pièces comptables
- 94.000 euros pour la location de matériels non justifiée

D'aucuns s'étonneront que le dépôt de plainte soit survenu tardivement. La raison en est que le Président de la FFC a souhaité, dès le départ, que le Comité régional et la Fédération soient liés dans ce dossier, estimant à juste titre avoir subi également un préjudice. L'examen de nombreuses pièces comptables étant nécessaires, les délais s'en sont trouvés rallongés.

Au sujet des matériels mis en location, les nombreux échanges que nous avons eu avec notre avocat nous ont amenés dans un premier temps à examiner tous les contrats. En l'état, il nous était impossible d'engager une rupture de ceux-ci, aucune clause acceptable ne le prévoyant, à moins de s'exposer à des pénalités importantes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'engager très rapidement une procédure judiciaire à l'encontre de ces fournisseurs.

Le bilan de l'exercice 2017-2018, qui a été distribué à votre entrée dans la salle, et sur laquelle reviendra le Trésorier général, présente une situation suffisamment dramatique pour que nous alertions le Tribunal de Grande Instance sur la pérennité de notre association dans les mois à venir. C'est pourquoi le Comité directeur du 17 novembre a décidé de soumettre à votre adoption la mise en place d'une procédure de sauvegarde du Comité d'Ile de France.

Cette procédure judiciaire peut être mise en route si l'association n'est pas en cessation de paiement et que d'importantes difficultés persistent.

Après le dépôt d'un dossier, un jugement est rendu sous huit jours pour ouvrir la procédure et désigner un administrateur judiciaire chargé de trouver une issue favorable à la procédure.

La période d'observation est de 6 mois renouvelable une fois.

Les effets sont notamment le gel de la totalité des dettes.

Je vous demanderai, à l'issue de nos discussions, d'engager votre responsabilité sur cette disposition, qui est vitale pour notre Comité régional.

Le deuxième sujet est le remboursement de la dette que le Comité d'Ile de France a contracté depuis janvier avec la Fédération. Ayant été alerté par notre comptable dès le mois de janvier, le Bureau directeur a décidé de suspendre les paiements relatifs aux licences, aux affiliations et aux engagements. Cette mesure a été rapidement annoncée à la FFC.

A la fin octobre, la dette se montait à 370.000 euros environ. Au vu de la trésorerie dont nous disposions à ce moment-là, nous avons proposé à Michel CALLOT de procéder à un premier paiement de 70.000 euros, puis à des versements mensuels :

- De 4.500 euros sur les 12 premiers mois
- De 7.000 euros jusqu'à fin 2022.

Le Bureau exécutif de la Fédération a adopté cette convention qui est soumise aujourd'hui à votre vote, à sa demande. Il est à noter que la FFC a décidé d'annuler les pénalités infligées durant l'année, qui s'élevaient à 15.000 euros environ.

Je vais maintenant donner la parole à notre Trésorier général, Jean-Claude BERNERON, qui va vous commenter le projet de bilan de l'exercice financier 2017-2018.

Mais dès à présent, afin de veiller à une parfaite transparence dans les actions qui ont été menées cette année, je vous annonce que chaque président, ou bien un membre du Bureau, de chaque club pourra avoir accès aux documents comptables et poser toute question qu'il estimera utile, avant l'Assemblée générale ordinaire du 19 janvier. Les modalités vous seront précisées sur le site internet du Comité.

Le Président laisse ensuite la parole au Trésorier général, Jean-Claude BERNERON.

A la suite des démissions du Trésorier puis du Président et après examen des comptes du Comité d'Ile de France de 2016 et 2017, nous avons rédigé un budget prévisionnel 2018 déterminé d'après les dépenses et recettes des années antérieures, permettant de prévoir un déficit comptable d'environ 33 400 €.

Les anomalies constatées sur les comptes 2017 arrêtés par l'ancien Président ont eu un impact très important sur 2018, ce qui ne fait que confirmer nos soupçons sur la présentation de faux bilans.

Après corrections des à nouveau du bilan d'ouverture de l'exercice, la perte comptable constatée s'élève à 205 216 € soit un écart de 171 816 €.

Nous avons donc cherché à déterminer les écarts des postes comptables et leur origine.

Stocks et encours

L'inventaire physique des stocks du Comité régional nous a permis de constater un stock pour un montant de 54 160 € contre 122 280 € figurant aux bilans des années précédentes, soit une variation de 68 120 € (dans les charges du CIF en 2018).

Subventions

La subvention de la Région Ile de France provisionnée en 2017 a été surévaluée d'un montant de 25 623 € que le Comité n'a pas encaissé en 2018. La cause en est la présentation fantaisiste des demandes de subvention avec des chiffres et des actions erronés.

La demande de subvention 2018 est inférieure de 33 617 € par rapport au dossier 2017 servant de base à la demande faite à la Région Ile de France.

Le poste partenariat non renouvelé en 2018 s'élève à 17 000€ :

- AM TRUST 12 000€ (contentieux en cours donc pas de versement sur 2018)
- CREDIT MUTUEL 5000€ non versé à ce jour

URSSAF

Pénalités de retard non provisionnées en 2017 pour un montant de 2 236€.

Frais financiers

Les intérêts de la dette FFC s'élèvent à 13 074 €. Un échéancier a été présenté à la FFC afin de solder notre compte dans les meilleurs délais.

(remise accordée par la FFC depuis la rédaction du projet de bilan).

Produits exceptionnels

Le fournisseur de copieur ALL BUROTIC a été déclaré en liquidation judiciaire le 12 septembre dernier nous laissant une créance irrécouvrable de 26 746€.

Un partenariat de 21 360€ avait été prévu pour 2018.

Autres charges externes

Les honoraires d'avocats pour 3 912€ et du cabinet d'expertise comptable chargé de préparer le bilan 2018 s'élève à 5 544 € soit un total du poste honoraires de 9 456 €.

Jean-Claude BERNERON interpelle le commissaire aux comptes concernant son rôle de validation des comptes.

Le Président donne ensuite la parole à plusieurs représentants de clubs. De nombreux échanges ont lieu entre ceux-ci et le Président, le Trésorier général ou encore le commissaire aux comptes.

A l'issue de ces échanges, Jean-François MAILLET propose de mettre au vote le lancement de la procédure de sauvegarde. Suite à diverses questions des représentants des clubs, ceux-ci demandent que la question posée précise la mise en procédure de sauvegarde ou en redressement judiciaire du Comité régional.

58 clubs présents représentant 166 voix.

- Favorables à la procédure de sauvegarde : 25 voix*
- Favorables au redressement judiciaire : 141 voix*

La seconde proposition est adoptée à la majorité.

Le Président propose ensuite l'adoption de la convention de remboursement de la dette auprès de la Fédération.

53 clubs présents représentant 156 voix.

Pour : 110 voix

Contre : 46 voix

La proposition est adoptée à la majorité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Le Président

Jean-François MAILLET

Le Secrétaire général

Marc SOENEN